

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu de ses séances après convocation légale faite le vingt mai deux mil vingt-cinq sous la présidence de M. PETERMANN Fabrice, Maire de Savonnières-en-Perthois.

Présents : Mesdames Isabelle HENRY, Catherine LIEUVRAIN, Annie MARTINOT, Christelle ROTIGNI
Messieurs Thierry IUNG, Daniel JOSEPH, Jean-Luc LOURDEL, Florent MAGOT,
Fabrice PETERMAN

Absents, excusés : Mme Elodie CHEVESSIER,
M. Gautier CASTAGNA

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé deux devis et réglé les factures à l'entreprise Lacloche Gino GL Rénovation de SAINT-DIZIER, pour des travaux de rénovation intérieure dans le cadre du déménagement de l'agence postale communale dans le local du secrétariat de mairie, soit une facture de 1 944,50 € et une autre de 799,00 €, TVA non applicable.

DCM 03/2025/1 – Petits travaux suite installation de l'APC dans le secrétariat de mairie

M. le Maire présente le devis de l'autoentrepreneur Monsieur Thierry VARINOT de SAVONNIERES-EN-PERTHOIS pour des travaux à effectuer dans la mairie suite à l'installation de l'agence postale communale dans le bâtiment (fabrication et installation d'étagères, installation d'un oculus sur la porte du secrétariat et installation d'une gâche électrique sur cette même porte).

Le montant du devis est de 710,00 € (TVA non applicable).

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer ce devis.

DCM 03/2025/2 – Installation d'un système de vidéosurveillance devant la mairie

M. le Maire présente le devis de l'entreprise ALARME CONSEILS de NANCY pour l'installation d'un système de vidéosurveillance devant le bâtiment de la mairie suite au déménagement de l'agence postale communale dans ce même bâtiment.

Le montant du devis est de 2 610,00 € HT soit 3 132,00 € TTC

S'y ajoutent deux options pour l'installation de deux caméras supplémentaires en wifi soit un surcoût de 2 190,00 € HT soit 2 628,00 € TTC

Ce qui donne un total de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

DCM 03/2025/3 – Installation d'un système de verrouillage pour la porte de l'APC à la mairie

M. le Maire présente le devis de l'entreprise PIERRELEC de BRILLON-EN-BARROIS pour l'installation d'un verrouillage de porte sur la porte du secrétariat de mairie - agence postale communale suite au déménagement de cette dernière dans les locaux de la mairie.

Le montant du devis est de 1 322,17 € HT soit 1 586,60 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer ce devis.

DCM 03/2025/4 – Modification définitive des horaires d'ouverture de l'agence postale communale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L2122-18, L2121-19, L2122-21 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Sous réserve de l'avis du CST le 01/07/2025 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence postale communale offrait jusqu'à maintenant une amplitude d'ouverture au public de 15 heures par semaine répartie comme suit :

- du Lundi au Vendredi de 15h00 à 18h00

Monsieur le Maire propose de réorganiser définitivement les horaires d'ouverture au public suite au rapatriement de l'agence postale communale (APC) dans les locaux de la mairie et l'attribution de la gestion de l'APC à la secrétaire de mairie sur son temps de travail, du fait des départs successifs des agents qui en avaient la charge.

La modification est entrée en vigueur le 26 mai 2025.

Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

- du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00

Après discussion, le Conseil Municipal

Accepte à l'unanimité la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

DCM 03/2025/5 – Soumission au régime forestier – parcelle ZC 25

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 13 septembre 2024, il a été approuvé l'acquisition par la Commune d'une parcelle forestière contigüe à la forêt communale sur le territoire de Savonnières-en-Perthois.

Cette parcelle cadastrée ZC 25 au lieudit CARRIERE DES ROUSSEL a été acquise auprès d'un propriétaire privé, par droit de préférence. Il convient de demander l'application du régime forestier pour cette nouvelle parcelle communale.

Vu la délibération du 13 septembre 2024, portant acquisition par la Commune de la parcelle forestière ZC 25 à Savonnières-en-Perthois.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DEMANDE l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrée ZC N° 25 d'une contenance de 1 hectare 42 ares et 93 centiares au lieudit CARRIERE DES ROUSSEL à Savonnières-en-Perthois,

DONNE mandat à M. le Maire afin de présenter ce dossier aux autorités compétentes en vue de l'intervention d'un arrêté pour l'application du régime forestier,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Le Maire,

PETERMANN Fabrice



La Secrétaire de séance

HENRY Isabelle

